



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 9 Janvier 2015

Edité le 9 janvier 2015

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

3 Arrêté portant délégation de signature

4 DELEGATION DE SIGNATURE

5 DELEGATION DE SIGNATURE

6 DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

8 Décision de délégations de signature

20 Arrêté portant délégation de signature

21 lettre de mission du conciliateur fiscal départemental adjoint

22 Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

24 DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

27 DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

Moulins, le 5 janvier 2015

Direction générale des finances publiquesDIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ALLIER9 AVENUE VICTOR HUGO
B.P 81609
03016 MOULINS CEDEXCOURRIEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 5 janvier 2015 désignant M. Eric BONITHON conciliateur fiscal départemental adjoint

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à M. Eric BONITHON, inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier. Il prend effet au 5 janvier 2015.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Gilbert LISI

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Moulins

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique GAMET, Inspectrice des Finances Publiques, Adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Moulins, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service), en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service) ;

3°) en matière de gracieux du recouvrement fiscal, les décisions relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet dans la limite de 7 600 € (portée à 15 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service) ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Moulins, 5 janvier 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,

Christophe DESCHAMPS

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Moulins

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur David BARITEAU, Inspecteur des Finances Publiques, Adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Moulins , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service), en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service) ;

3°) en matière de gracieux du recouvrement fiscal, les décisions relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet dans la limite de 7 600 € (portée à 15 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service) ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Moulins, le 05 janvier 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,

Christophe Deschamps

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Moulins

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Pascale CHOLLET, Liliane LAGONIE, Isabelle PARANT, Sylviane SEGURA, Brigitte JAMET, Annie PILAT, François JAUMEAU, Fernand FALSE.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Bernadette BOUILLER, Odile MESSONNET, Annette BOCHATON, Maryse BUZALSKI, Audrey SOULIER,

Valérie FOURNET-FAYAS, Mireille MARTINS, Danièle BENZEGHIMI, Julien VALLOT.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 200 € ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de six mois et de 3 000 € par cote d'impôt ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Liliane LAGONIE , Contrôleur,

Christophe GENAND, Contrôleur,

Marie-Hélène PASQUET, Contrôleur,

Stéphanie GUILLAUMIN, Contrôleur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Moulins, le 5 janvier 2015

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,
Christophe DESCHAMPS

***DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES***

Moulins, le 31 décembre 2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
TELEPHONE : 04.70.35.12.35
MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de délégations de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Vu le décret du 20 avril 2011 portant nomination de M. Gilbert LISI, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 15 juin 2011 fixant au 1^{er} juillet 2011 la date d'installation de M. Gilbert LISI dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision de M. Gilbert LISI, directeur départemental des finances publiques de l'Allier, portant délégations de signature générales et spéciales en date du 1^{er} juillet 2014 ;

Décide :

Article 1- Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débet des comptables directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente mobilière et immobilière ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement ;
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales.

Article 2- De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- la fonction d'ordonnateur secondaire (engagement – liquidation – certification du service fait – exécution du BOP DDFiP 03) ;
- la gestion des personnels ;
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- l'homologation des rôles ;
- le contentieux et le gracieux en matière fiscale ;
- le domaine ;
- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3- Délégation générale est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe GUECTIER, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage ressources 	<p>reçoit délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées à l'article 1 dans sa totalité et à l'article 2 limitativement s'agissant de l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, de l'homologation des rôles, du contentieux et du gracieux en matière fiscale, du domaine et de la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>En outre, sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • M. Guillaume JOURDAS, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion fiscale • Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle gestion publique • Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départemental Risques et Audit 	<p>reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.</p> <p>En cas d'empêchement de M. Gilbert LISI, de M. Philippe GUECTIER, de M. Guillaume JOURDAS, de Mme Nathalie LAMUGNIERE et de Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS,</p> <p>M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques et Mme Céline POTERON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoints au directeur chargé du pilotage et des ressources, reçoivent la même délégation générale.</p>

--	--

Article 4 - Délégations spéciales sont données à :

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe GUECTIER, inspecteur principal des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources, responsable notamment de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service • • M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au directeur du pôle pilotage et ressources, responsable de la division budget - logistique et immobilier • Mme Céline POTERON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au directeur du pôle pilotage et ressources, responsable de la division gestion des ressources humaines et formation professionnelle 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature</p>
<u>Division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques, <p>Chef du service ressources humaines</p>	<p>reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission</p>

<u>Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sandrine MENAGE, inspectrice des finances publiques, • M. Eric CUBEAU, inspecteur des finances publiques, <p>Responsables de la cellule études – structures – emplois – contrôle de gestion et qualité de service</p>	<p>reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission</p>
<u>Division Budget - logistique et immobilier</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques, <p>Chef du service budget logistique</p>	<p>reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie MEJASSOL, contrôleur principale des finances publiques, <p>Assistante de prévention / responsable sécurité / correspondante handicap locale</p>	<p>reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division contrôle fiscal – affaires juridiques – conciliateur • Mme Karine BARITEAU, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division gestion des missions fiscales et foncières • M. Eric BONITHON, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division gestion des missions fiscales et foncières 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature</p>
<p><u>Division Gestion des missions fiscales et foncières</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Laurence TAVERON, inspectrice des finances publiques • Mme Virginie IGIER, inspectrice des finances publiques • M. Thomas AUDOLY, inspecteur des finances publiques • Mme Christelle FABAS, inspectrice des finances publiques <p>Cellule d'aide au recouvrement forcé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Colette RIBOULET, inspectrice des finances publiques <p>Responsable du service fiscalité personnelle et patrimoniale</p>	<p>reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Monique HUYGHUES-DESPOINTES, inspectrice des finances publiques, chargée des poursuites • M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques, chargé des poursuites • M. Jean-Luc COLLIN, contrôleur principal des finances publiques, agent commissionné chargé des poursuites 	<p>reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission</p>
<u>Division Contrôle fiscal et affaires juridiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques <p>Chef du service contrôle fiscal</p>	<p>En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Geneviève GARNIER, reçoit la même délégation pour toutes les affaires relevant de sa mission au sein de la division</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des finances publiques • M. Patrick DUFOUR, inspecteur des finances publiques • Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques • Mme Annick VILLARD, inspectrice des finances publiques 	<p>reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission</p>
<ul style="list-style-type: none"> • M. Lionel VIORNEY, contrôleur principal des finances publiques, chargé du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public 	<p>reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission</p>

POLE GESTION PUBLIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Eric MONDUC, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint à la directrice du pôle gestion publique, responsable de la division gestion publique secteur public local 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature</p>

- **Mme Edwige NEDELEC**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la directrice du pôle gestion publique, responsable de la division gestion publique Etat

- **Mme Cécile FROMION**, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la directrice du pôle gestion publique, chargée de missions relations avec les collectivités – partenariat et dématérialisation

- **M. Jean-Luc BOYER**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint à la directrice du pôle gestion publique, responsable de la division missions domaniales

Division gestion publique – secteur public local

- **M. Christian BOGROS**, inspecteur des finances publiques, chef du service secteur public local et correspondant dématérialisation

- **Mme Emmanuelle LAMADON**, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, missions d'expertise juridique et qualité comptable

- **Mme Julie AUDOLY**, inspectrice des finances publiques, chargée de mission dématérialisation

- **M. Patrick COUTIERE**, inspecteur des finances publiques, chargé de mission dématérialisation – soutien au réseau

- **Mme Delphine ROUILLARD**, inspectrice des finances publiques, chargée du service de la fiscalité directe locale

- **M. Alexis BLANCHON**, inspecteur des finances publiques, chargé de mission études économiques et financières

reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de leurs missions

En cas d'empêchement de M. Eric MONDUC, M. Christian BOGROS reçoit délégation de signature pour signer les comptes de gestion sur chiffres des collectivités et établissements publics locaux ainsi que les états annexes.

Division gestion publique – Etat

- **Mme Jessica DE POURCQ**, inspectrice des finances publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de ses missions

Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

<p>Chef du service comptabilité de la dépense et des recettes de l'Etat, des amendes et produits divers</p>	
<p>• Mme Marie-Hélène MAGNET, inspectrice des finances publiques,</p> <p>Chef du service dépôts et services financiers</p>	<p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de ses missions</p> <p>Pour les activités liées à la Caisse des dépôts et consignations, cette délégation s'exerce, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. Gilbert LISI dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p>

<u>Division missions domaniales</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mme Catherine NARCY, inspectrice des finances publiques, Chef du service Domaine ● M. Philippe BERTRAND, inspecteur des finances publiques, ● M. François – Xavier BIGNON, inspecteur des finances publiques, ● Mme Julie ABRADOR, inspectrice des finances publiques, 	<p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de leur mission.</p>

MISSIONS RATTACHEES	
Mission départementale Risques et Audit	
<ul style="list-style-type: none"> ● Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départemental Risques et Audit 	<p>reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Mme Audrey LAMBERT, inspectrice des finances publiques, responsable de la cellule qualité comptable (CQC) 	<p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la CQC</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● M. Nicolas RAY, inspecteur principal des finances publiques 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne FEBBA, inspectrice principale des finances publiques 	<p>d'audit, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.</p> <p>Y compris concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • - la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ; • - la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs.
--	--

Mission politique immobilière de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la mission de pilotage de la politique immobilière de l'Etat 	<p>reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.</p>

Article 5 – La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2015. Elle annule les décisions prises antérieurement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
 Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Allier
 Gilbert LISI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ALLIER
PÔLE GESTION FISCALE
9 AVENUE VICTOR HUGO
B.P 81609
03016 MOULINS CEDEX

Moulins, le 5 janvier 2015

COURRIEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric BONITHON, inspecteur divisionnaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale dans la limite de 60 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 60 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 60 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

8° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Gilbert LISI

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER*
Pôles gestion publique et gestion fiscale
9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03 016 MOULINS CEDEX

Moulins, le 5 janvier 2015

Le Directeur départemental
des Finances publiques de l'Allier

à

Monsieur Eric BONITHON
inspecteur divisionnaire

Objet : lettre de mission du conciliateur fiscal départemental adjoint

Je soussigné, M. Gilbert LISI, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, désigne M. Eric BONITHON, inspecteur divisionnaire en résidence à la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier, dans la fonction de conciliateur fiscal départemental adjoint.

Cette décision prend effet à compter du 5 janvier 2015.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Gilbert LISI

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
	<u>Service des impôts des particuliers :</u>
Mme BEAUMONT Catherine	MONTLUCON
M. DESCHAMPS Christophe	MOULINS
Mme KACZMARECK Nicole	VICHY
	<u>Service des impôts des entreprises :</u>
M. RIVA Jacques	MONTLUCON
M. SEGURA Olivier	MOULINS
M. VERDIER Gilles	VICHY
	<u>Service de la publicité foncière :</u>
M. ZENTKOWSKI Pascal	MONTLUCON
Mme ALATIENNE Lucienne	MOULINS (intérim)
Mme DURAND Marie-Claude	CUSSET 1
Mme DELAGE Carole	CUSSET 2
	<u>Services à compétence départementale :</u>
M. DRURE Jean-Pascal	Pôle Contrôle expertise
Mme MAZEYRAT-PASQUIER Véronique	Pôle de Recouvrement spécialisé
M. FEBBA François	Brigade Départementale de vérification
Mme GIRAUDAT Laurence	Service de Fiscalité immobilière
	<u>Centre des impôts fonciers départemental :</u>
M. BARON Régis	PTGC
Mme CAPON Virginie	PELP

Nom - Prénom	Responsables des services
	Trésorerie :
Mme SALAT Hélène	BOURBON-L'ARCHAMBAULT
Mme PELLETIER Josiane	CERILLY-AINAY-LE-CHATEAU
M. BERNARD Ludovic	COMMENTRY
M. ORARD Guy	DOMPIERRE-SUR-BESBRE
M. DORAT Sébastien	EBREUIL-BELLENAVES
M. ROUSSERIE Michel	GANNAT
M. DUONG Ho	HERISSON
Mme ROMAINE Françoise	HURIEL-COURCAIS
Mme MEYER Marie-France	LAPALISSE
Mme PELLETIER Josiane	LURCY-LEVIS (intérim)
Mme BOUSSQUAULT Isabelle	(LE) MAYET-DE-MONTAGNE
M. BIGOT Jean-Christophe	(LE) MONTET
Mme DEBORDES Nathalie	MONTMARAULT
Mme DESNOS Catherine	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
M. REAU Michel	VARENNES-SUR-ALLIER

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de VICHY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HABONNEL, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de VICHY, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **50 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **50 000 €** ;

3°) **les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;**

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Patrice GUERIAUD, Inspecteur des Finances Publiques, Adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de VICHY, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **15 000 €**, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **15 000 €** ;

3°) **les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;**

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

1°) **Délégation** de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office **et, en matière de gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de **catégorie B** désignés ci-après :

<i>nom prénom</i>	<i>nom prénom</i>	<i>nom prénom</i>
CARQUE Jocelyne	MONTEGUT Elisabeth	ROUGEMONT Dominique
CHARDONNET David	RICHARD Josette	WATHIER Nicole
DHORDHAIN Marilyne	ROBINEAU Jérôme	/

2°) **Délégation** de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de **catégorie C** désignés ci-après :

<i>nom prénom</i>	<i>nom prénom</i>	<i>nom prénom</i>
<i>BEST Carine</i>	<i>GEFFRE Laurent</i>	<i>MASCHER Nadège</i>
<i>BILLET Kristel</i>	<i>GILLE Franck</i>	<i>MAYET Joelle</i>
<i>BIDAUD Marie-Hélène</i>	<i>LABOISSE Christophe</i>	<i>MOUTON Chantal</i>
<i>CHAVENON Géraldine</i>	<i>LANGIAUX Eric</i>	<i>PIRES Alfredo</i>
<i>DANIEL Carole</i>	<i>LEBOURG Monique</i>	<i>ROBIN Sylvie</i>
<i>DELAMOTTE Candice</i>	<i>LIONNOIS Frank</i>	<i>VITALIS Muriel</i>

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions **gracieuses, relatives aux pénalités** et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BIGAY Chantal	Contrôleur FIP	200	10 mois	3000
COUPERIER Françoise	Contrôleur FIP	200	10 mois	3000
DEVAUX Claire	Contrôleur FIP	/	10 mois	3000
VALCOURT Martine	Contrôleur FIP	/	10 mois	3000
DHORDHAIN Maryline	Contrôleur FIP	/	10 mois	3000
GRANJON Monique	Agent FIP	/	6 mois	2000
CARTHELAX Marianne	Agent FIP	/	6 mois	2000
MATHEVET Edouard	Agent FIP	/	6 mois	2000

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FLAHAUT Geneviève	Contrôleur FIP	10 000	10 000
FLATTET Sylvie	Contrôleur FIP	10 000	10 000
PIESSAT Patrick	Contrôleur FIP	10 000	10 000
MONTEGUT Marc	Contrôleur FIP	10 000	10 000

Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FLAHAUT Geneviève	Contrôleur FIP	3 mois	2000
FLATTET Sylvie	Contrôleur	3 mois	2000

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
	FIP		
PIESSAT Patrick	Contrôleur FIP	3 mois	2000

Article 7

Le présent arrêté prend effet le 1er janvier 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'ALLIER

A Cusset , le 15 décembre 2014
La comptable, Responsable du Service des impôts des Particuliers,

Nicole KACZMAREK

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DE L'ALLIER**

9, avenue Victor Hugo
03016 MOULINS Cedex

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le Responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale de l'Allier,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 avril 2014 nommant M. Arnaud COCHET, Préfet de l'Allier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1222/2014 du 19 mai 2014, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Philippe GUECTIER, Inspecteur principal des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1225/2014 du 19 mai 2014, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Philippe GUECTIER, Inspecteur principal des finances publiques ;

DECIDE :

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés n° 1222/2014 et n° 1225/2014 en date du 19 mai 2014, seront exercées, dans la limite de leurs attributions et compétences, par :

M. Claude VILLARD, Inspecteur principal des finances publiques,
Mme Céline POTERON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale.

Article 2- La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la fonction de validation des actes initiés dans chorus formulaire à :

M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques
Mme Françoise LIVERNAIS, contrôeuse principale des finances publiques
Mme Nathalie MEJASSOL, contrôeuse principale des finances publiques

Article 3- La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion des frais de déplacement à :

Mme Céline POTERON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale
Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques
M. Hubert BERNIER, contrôleur principal des finances publiques
Mme Françoise GIRARD, contrôeuse des finances publiques

Article 4- La présente décision annule et remplace celle du 10 septembre 2014 et prendra effet à compter du 29 décembre 2014.

Fait à Moulins, le 29 décembre 2014

L'Inspecteur principal des finances publiques

Philippe GUECTIER